



Tarbes, le 23 juillet 2015

Objet : Audience du 23 juillet 2015 avec Mme la déléguée du directeur général.

➤ Dialogue social :

En premier lieu, la CGT FP 65 tient à préciser qu'elle est satisfaite des conditions d'exercice du droit syndical dans le département (HMI, visites de postes ou services...).

Par contre, sur la qualité du dialogue social, nous ne pouvons que faire part de nos réserves sur la question.

On ne reviendra pas sur une technique qui tourne désormais au rituel : renvoyer à l'échelon DGFIP, voire gouvernemental la responsabilité de la majeure partie des décisions prises.

Le simple examen du nombre de réunions (CT ou groupes de travail) au cours de l'année 2014/2015 pourrait porter à croire que le dialogue social se porte bien dans les Hautes Pyrénées.

Il ne suffit cependant pas d'aligner les réunions pour en donner l'illusion, et l'expérience montre que la Direction ne se démarque pas d'une appréciation purement formelle du dialogue.

Le nombre de réunions attesterait pour elle de la qualité de l'échange et peu importe si aucune des propositions des représentants du personnel n'est retenue.

Ainsi sur la période allant du 23 juin au 17 juillet ce sont 8 réunions institutionnelles qui ont été organisées, dont certaines avec la volonté manifeste de forcer des décisions aux conséquences structurantes majeures (réorganisation du réseau des trésoreries et aménagement immobilier de la DDFIP 65 en vue d'accueillir le pôle fiscal) .

2 CTL ont été organisés en une semaine (2 au 9 juillet 2015) avec des transmissions de document hors délai, des ajouts de points d'ordre du jour et dans certains cas avec transmission de documents inconsistants, ne permettant pas d'appréhender les questions inscrites à l'ordre du jour (exemple d'un point d'étape sur la départementalisation des procédures collectives et la situation du PRS où aucun des problèmes rencontrés par les agents du service n'apparaissaient dans la synthèse réalisée par l'administration alors que des comptes rendus de réunions dites techniques en faisaient état).

Au-delà de cet exemple c'est la volonté de ne pas informer sur le contenu de la démarche stratégique sur trois qui est manifeste.

Ainsi alors que la direction n'a cessé d'être interpellée sur le réseau de proximité, il aura fallu une réunion informelle du 6 mai 2015 pour que les organisations syndicales soient informées de la fermeture de trois trésoreries et du transfert en SIP de l'activité recouvrement.

Une annonce qui s'est doublée de la fixation d'un calendrier très serré avec organisation de CT en juillet (dit d'information) et le lancement concomitant de consultation d'entreprises pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation des opérations.

En clair sur une question aussi importante que le service public de proximité dans un département de montagne à forte composante rurale, le directeur estime qu'il suffit de programmer des réunions institutionnelles en juillet pour considérer que le débat de fond avec les usagers, les élus et les représentants du personnel pour considérer que le débat a eu lieu.

Sur d'autres thèmes tels **la création des PCRFP**, le directeur annonce le 6.12.2014 qu'il n'en sera pas question dans le département alors qu'une circulaire DGFIP du 11.12.2014 en annonce la généralisation.

Sur la gestion des CAP et notamment celles de recours d'entretien professionnel la volonté d'en vider le contenu et la portée est évidente.

Ainsi en 2014 (alors que la direction en avait l'obligation) aucune réserve d'avancement accéléré de 2 mois n'avait été réalisée pour la CAP A et il en est allé de même en 2015.

S'agissant des CAP B et C les réserves de 2 mois ont été sciemment réduites au minimum (une seule).

De telles pratiques caractérisent une attitude visant à vider de leur contenu les CAPL et à décourager les agents de toute velléité d'appel.

Sur l'aménagement immobilier de la DDFIP (nous y reviendrons plus en détail par la suite), alors que le CHSCT a demandé de manière unanime la réalisation d'une expertise externe, la demande de report de ce point d'ordre du jour formulée par tous les élus du personnel lors du CTL du 17 juillet 2015 a été sciemment rejetée pour lancer l'opération au plus vite.

Mais il y a plus grave, il y a des comportements et des signes révélateurs du mépris affiché pour les élu(e)s du personnel sur des questions qui touchent aux conditions de travail des agents et aux risques psycho sociaux.

Ainsi en est-il de la situation du SIP/SIE de Lannemezan. Une structure déficitaire en personnel et dont la chef de service avait décidé d'engager une réorganisation validée par le directeur à compter de septembre 2014.

En octobre et novembre 2014, les élu(e)s du personnel tirent la sonnette d'alarme en indiquant très clairement que la réorganisation proposée n'est ni acceptée, ni partagée et que certains agents (notamment au SIE) sont en souffrance, des agents qui en viendront à demander audience au directeur pour exposer leur mal être. Les représentants des personnels en CHSCT s'expriment également en ce sens mais la réaction ne viendra que trop tard alors que des demandes de mutation sont effectuées et que l'ISST en appelle à la réalisation d'une étude par un cabinet spécialisé compte tenu de la situation très dégradée de la structure.

Sur la question proprement dite des conditions de travail, la direction n'a cessé de répondre par la négative à la demande réitérée de donner les moyens de son action à l'assistante de prévention qui, à ce jour, ne dispose que de 60 % de son temps de travail pour accomplir cette mission.

L'expression des agents sous forme de pétition (exemple : la demande d'un véritable débat contradictoire sur le rapprochement SIP/CDIF de Tarbes) qualifiée de ridicule par le directeur constitue là aussi une expression du mépris affiché.

Autre exemple significatif : lorsque la CGT demande au directeur d'interpeller la DGFIP sur les conséquences directes de la réduction des horaires d'ouverture sur le montant de la prime d'accueil versée aux agents (qui de fait sera proratisé), celui-ci répond qu'il ne fait remonter que ce qu'il juge intéressant (on doit sans doute comprendre que la réduction d'une prime de 400 € bruts par an pour des agents de catégorie B et C n'est pas digne d'intérêt).

La réalisation d'une consultation des agents sur les horaires d'ouverture en pleine période de vacances scolaires (février 2015) est également révélatrice d'une pratique visant à considérer les instances représentatives du personnel, les groupes de travail, ou les réunions informelles comme des alibis censés donner l'illusion d'un dialogue social.

➤ **Restructuration du réseau des trésoreries :**

Le 6 mai 2015, le directeur informe de manière sommaire que trois trésoreries seront fermées (Loures Barousse, Labarthe de Neste et Rabastens de Bigorre).

Les contours de l'opération sont les suivants : la gestion SPL des trésoreries de Labarthe de Neste et de Loures Barousse est transférée à la trésorerie de Saint Laurent de Neste, le recouvrement de l'impôt des particuliers de Loures Barousse, Saint Laurent et Labarthe de Neste est transféré au SIP de Lannemezan.

Il annonce dans la foulée la tenue de groupes de travail pour en organiser les modalités et indique que la consultation des élus locaux a été organisée, sans que les opérations annoncées ne soulèvent d'opposition particulière.

La CGT Finances Publiques 65 a contacté les élus locaux et départementaux (voir courriers en annexe), des délibérations ont été prises et un premier rassemblement public a eu lieu.

Le 17 juillet dernier, le Directeur après avoir indiqué ne pas être informé s'est étonné de ces expressions locales, considérant sans doute que l'appel à la manifestation des élu(e)s du canton de Loures Barousse s'est fait sur injonction de la CGT ?

Les opérations sont présentées comme devant répondre à la dégradation des conditions de travail.

Une dégradation dont nous savons qu'elle est le résultat direct des destructions d'emplois ininterrompues depuis 14 ans (plus de 160 emplois rayés de la carte en 13 ans dans le département).

Sur ces opérations qui sont loin de trouver l'assentiment unanime des agents, la CGT Finances Publiques 65 exige que la question du maillage territorial fasse l'objet d'un réel débat avec les populations et leurs élu(e)s.

Dans un département de montagne à forte composante rurale et avec une population dont la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter, la question de la proximité des services publics ne se règle pas en 5 mois.

Le DDFIP doit accepter de rouvrir le débat sur le fond.

Dans les groupes de travail, nous avons insisté sur la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux situations, aux besoins propres de notre département. Toutes nos demandes ont été rejetées en bloc.

De plus, sur la question du maillage nous ne pouvons accepter les allusions qui laisseraient entendre que la fusion des SIE du département interviendra peut être un jour.

➤ **Déménagement du pôle fiscal à la DDFIP (4 chemin de l'Ormeau) :**

Ce dossier est symptomatique d'une méthode.

Là encore, il s'agit d'un sujet d'importance nécessitant une approche le plus en amont possible et dont la direction locale n'avait pas vu (ou pas voulu voir) la nécessité d'en informer de manière complète les instances représentatives du personnel que sont le CHSCT et le CTL. Il aura donc fallu que la CGT demande la transmission des projets et leur inscription à l'ordre du jour d'un CTL du 27.11.2014 pour que cela soit fait alors que des plans incomplets circulaient dans les services sans que rien ne soit remis aux élu(e)s du personnel.

Les agents ont été informés à la va-vite (pour ne pas dire plus) de la teneur des projets.

Pour la CGT, très clairement le déménagement de 18 personnes, leur installation, les incidences sur les services actuellement installés à la DDFIP méritaient autre chose qu'une consultation bâclée.

En outre, s'agissant d'un projet engageant la DDFIP dans le long terme, la CGT estime que les conditions d'installation des agents méritent une analyse étudiant des projets alternatifs.

En effet, à la base, ce projet supposait le réaménagement du 3ème étage de la DDFIP (anciens logements de fonction du TPG et de son adjoint : surface disponible de 400 m²).

Un projet qui prévoyait également le transfert possible de la paierie départementale ou de la trésorerie de Tarbes Adour Echez sur les lieux.

Ce projet initial présentait un coût estimé de 450 000 euros revu ensuite à la baisse à hauteur de 280 000 euros (un cout auquel il aurait fallu défalquer la vente de l'immeuble du pole fiscal, rue Bertrand Barrère).

Aujourd'hui pour des raisons uniquement financières, il ne s'agit plus que d'aménager la loge et le logement du concierge (70 m²) et de transférer la Paierie et Tarbes Adour Echez au centre des finances de Tarbes en saisissant l'opportunité du rapprochement des deux SPF.

On voit bien que nous avons à faire à une logique globale avec la volonté affichée par la direction de la mener à bien en toute opacité et en parcellisant les questions.

Pour la CGT, il est hors de question d'accepter cette vision des choses. Ce sont des projets suffisamment structurants et porteurs de conséquences pour les conditions de travail des agents à court, moyen et long terme, pour que les agents puissent se satisfaire de décisions prises à la va-vite et à leur détriment. Une visite de l'inspecteur hygiène et sécurité au travail ainsi que du secrétaire du CHSCT a été réalisée le 28 novembre 2014 dans les locaux de la DDFIP.

La CGT a engagé une démarche d'information auprès des agents afin qu'ils puissent RELLEMENT intervenir.

La CGT a demandé au directeur à ce que des projets alternatifs puissent être examinés et portés à la connaissance des agents. (**à noter d'ailleurs que depuis deux ans le projet visant à aménager le troisième étage de la DDFIP était porté par la direction avant qu'il ne devienne sans doute RIDICULE ou SANS INTERÊT**).

La CGT, qui n'a jamais remis en cause la pertinence de l'installation du pôle fiscal à la DDFIP, a formulé cette demande d'une approche globale du projet, refusant que le centre des finances de Tarbes qui accueille déjà SIP, SIE, CDIF, Trésorerie de Tarbes Municipale, 2 SPF, DIRCOFI, PCE soit également destiné à l'accueil d'autres structures de Tarbes, et a demandé à ce que des projets alternatifs puissent être discutés.

C'est en ce sens qu'elle a demandé en CTL et CHSCT à ce que le projet chiffré à 280 000 € soit communiqué aux élu(e)s du personnel.

Le Directeur s'y est systématiquement refusé.

Les agents concernés par le projet à minima de la direction se sont exprimés par la signature d'une lettre ouverte au DGFIP (voir pièce jointe).

Cette lettre ouverte, si elle réaffirme le bien fondé du déménagement du pole fiscal, demande expressément que soient pris en compte les conditions de vie au travail des agents et à ce qu'un projet alternatif cohérent incluant le réaménagement des locaux vacants du 3^{ème} étage de la DDFIP puisse être étudié.

Le 7 juillet les représentant(e)s CGT – Solidaires- FO demandent la réalisation d'une étude sur la question (voire le vœu voté à cette date) .

Le 17 juillet 2015 lors du CTL, tous les élu(e)s demandent le report de la consultation pour avis formulé par la direction.

Le directeur s'y refuse au motif que son projet prendrait du retard.